



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19h00 tenue à huis clos au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

---

***Minute de silence :***

***Le Maire demande d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Anita St-Jacques dont le décès est survenu le 13 mai 2021 à l'âge de 92 ans. De la part du conseil municipal et des employés, nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille.***

---

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Laurent Fortin ce dernier déclare la séance à huis clos ouverte à 20h07 et présente l'ordre du jour qui suit :

**ORDRE DU JOUR  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
- 0.3 Demande de dérogation mineure 2021-002

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des déboursés, des salaires et remises payées en mai 2021
- 1.2 Demande d'appui pour que les services soient maintenus à l'hôpital de Wakefield
- 1.3 Plainte citoyenne avec appui pour pollution sonore en lien avec les VTT
- 1.4 MRCVG – Appui à la résolution 2021-R-AG192 – Charte municipale pour protection de l'enfant
- 1.5 Nomination et mandat – Employés 32-0013
- 1.6 Ressources humaines – Contrat de travail employé 70-0027



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Plan municipal de sécurité civile 2021 – mise à jour
- 2.2 Garage de sécurité civile – construction alternative
- 2.3 Avis de motion – règlement 2021-082 relatif à la prévention des incendies pour la municipalité de Blue Sea

## **300 Transport**

- 3.1 Facture de nivelage Carrière Tremblay
- 3.2 Accusé de réception MTQ demande d'ajout de signalisation cycliste entre vélo route et village

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Proposition individuelle pour Service animalier SPCA
- 4.2 UPA – Lettre pour fauchage des bords de fossés

## **500 Santé et Bien-être**

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Toilettes sèches aux accès publics + 2 bacs à fleurs

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Adhésion PERO 2021-2022
- 7.2 Frais pour demande d'utilisation du territoire Sentier #3 au Mont Morissette

## **800 Correspondance**

- 8.1 MRCVG – Conseil du 18 mai 2021 en bref

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**

**2021-06-112**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> juin 2021, à huis clos, soit ouverte à 20h07.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2021-06-113**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier M. Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2021-06-114**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MAI 2021 À HUIS CLOS, PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier M. Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2021-06-115**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-002**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 30 chemin du Domaine-Mont-Lac, numéro de matricule 3720-72-9976-0-000-0000 touchant la zone V 116, numéro de lot 4 990 278 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'agrandissement projeté du bâtiment principal à 2.09 mètres de la ligne latérale au lieu du 6 mètres prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 93-03-15(B);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à 29.92 mètres du lac;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un plan accompagnant la demande de dérogation mineure, dossier 21M-135, minutes 7390, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la disposition des pièces dans la maison et l'architecture du bâtiment rendent l'agrandissement ailleurs sur le terrain plus difficile;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté respecte toutes les autres marges de recul prévues, soient la marge latérale au sud, la marge riveraine et la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté, selon l'avis du Conseil, ne causerait pas de perte de jouissance de la propriété aux propriétaires voisins;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 29 avril 2021 pour procéder à l'analyse de la demande et que ce dernier recommande d'accepter de régulariser l'agrandissement à 2,09 mètres de la ligne latérale au lieu du 6 mètres prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage 93-03-15(B), à la condition d'obtenir un accord écrit des propriétaires du lot voisin au nord, soit le lot # 4 990 274;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à des vérifications légales, la Municipalité ne procédera pas à l'obtention d'une entente ou ne consultera pas les voisins personnellement, car ceci va à l'encontre des procédures habituelles et légales. Selon la loi, il est du pouvoir du conseil municipal d'apprécier ce qui constitue une atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins. La procédure étant qu'un avis public est publié 15 jours avant la séance du conseil municipal et que toute personne intéressée peut se faire entendre tel qu'indiqué dans ledit avis.
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et adopté à l'unanimité :
- QUE** le Conseil municipal accepte de régulariser l'agrandissement projeté à 2.09 mètres de la ligne latérale au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la grille des spécifications du règlement de zonage no. 93-03-15 (B) et tel que présenté sur plan accompagnant la dérogation mineure, dossier 21M-135, minutes 7390, préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 19 avril 2021, soit une dérogation de 3,91 mètres;
- QU'** en raison de la proximité avec la propriété voisine, aucune fenêtre ne pourra être installée sur le mur donnant sur la propriété voisine, à moins que cette dernière soit complètement givrée avec un dispositif d'ouverture qui ne permettra pas de voir au travers même une fois ouverte.

**ADOPTÉE**

**2021-06-116**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS, DES SALAIRES ET DES REMISES PAYÉS EN MAI 2021**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE** les déboursés de mai 2021 (incluant les remises) qui totalisent un montant de 175 661.86\$ et un montant de 79.33\$ pour un chèque annulé, pour les journaux des déboursés no 639 à 649, en excluant le 642 soient acceptés.
- QUE** les factures à payer pour mai 2021 qui totalisent un montant de 57 456.41\$ sur la liste suggérée des paiements soient acceptées;
- QUE** les salaires nets versés pour le mois de mai 2021 et qui totalisent un montant de 27 204.79 \$ soient acceptés;
- QUE** les remises fédérales et provinciales d'avril payées en mai, qui représentent les montants respectifs de 3 172.17\$ et de 8 963.86\$ soient acceptées;
- QUE** les remises du régime de retraite qui représentent un montant total de 2 729.68 \$ pour le mois d'avril 2021 soient acceptées;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE les remises pour l'assurance collective qui représentent un montant total de 5 828.59\$ pour le mois de mai 2021 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2021-06-117**

**DEMANDE D'APPUI POUR QUE LES SERVICES SOIENT MAINTENUS À L'HÔPITAL DE WAKEFIELD**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la municipalité de Low la résolution #110-05-2021 demandant un appui pour le maintien des services à l'Hôpital de Wakefield;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de citoyens des municipalités plus au nord, dont plusieurs citoyens de Blue Sea, utilisent également les services de l'Hôpital de Wakefield;

CONSIDÉRANT QUE la réalité entourant la diminution des services hospitaliers en région rurale est un phénomène beaucoup trop répandu et que cette réalité met à risque nos citoyens qui doivent souvent parcourir plus de 100 km pour recevoir des services de santé de base ou afin d'être traité dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT notre population vieillissante et l'importance d'avoir accès à des services de santé adéquats pour notre population;

CONSIDÉRANT QUE la population augmente autour de la municipalité de Wakefield et que les hôpitaux de Hull et Gatineau opèrent souvent à pleine capacité;

CONSIDÉRANT QU' il existe également une problématique entourant le temps d'attente et d'intervention pour les services ambulanciers.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appui la municipalité de Low dans sa demande au CISSSO de soumettre un plan au gouvernement du Québec concernant le maintien de l'offre de service à l'hôpital de Wakefield et concernant également une planification pour la création d'un plus grand nombre de CHSLD afin de combler les besoins de notre population vieillissante;

QU' une copie de la présente résolution soit acheminée à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, ainsi qu'au député fédéral, Monsieur Will Amos;

**ADOPTÉE**

**2021-06-118**

**PLAINTES CITOYENNES POUR POLLUTION SONORE ET CONDUITE DANGEREUSE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la part de citoyens du secteur village, plusieurs plaintes concernant la conduite dangereuse dans le village, autant de la part des utilisateurs de VTT et motos hors route que des automobilistes avec des silencieux modifiés et/ou défectueux et camions lourds;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les courriels étaient également adressés à plusieurs citoyens, membres d'associations citoyennes de la municipalité, qui ont également soulevé leur préoccupation et alimentés la chaîne de communication en faveur de faire cesser la pollution sonore en lien avec les VTT, motos, voitures modifiées et camions lourds circulant à haute vitesse ou qui utilisent leurs freins jacob à outrance ou simplement parce qu'ils circulent, selon les plaignants, à vitesse plus élevée que celle permise;
- CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la pollution sonore est un des enjeux, mais qu'il s'avère que les utilisateurs de la route, tous types de véhicules confondus, circulent souvent à vitesse trop élevée pour le secteur, et que les risques d'accident augmentent proportionnellement;
- CONSIDÉRANT QUE les secteurs les plus problématiques et d'où provient le plus grand nombre de plaintes sont la rue du Pont dans le village, la rue Principale et d'Orlo, le chemin Blue Sea Nord et le chemin du Lac Long où les gens rapportent des véhicules de tout type circulant, selon eux, bien au-delà de la limite permise;
- CONSIDÉRANT QUE les plaintes concernent plus souvent les VTT et motos hors routes qui utilisent la voie publique comme un circuit de course ou d'acrobatie, mais aussi les véhicules lourds qui font du va-et-vient constant sur le territoire, à vitesse trop élevée pour pouvoir s'immobiliser rapidement en cas de besoin, au grand détriment des habitants de ces secteurs;
- CONSIDÉRANT QUE les VTT et motos hors route ne sont pas permises sur le réseau de routes publiques et qu'il leur est interdit d'y circuler, mais que les Conseils de plusieurs municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau demandaient à la SQ d'appliquer une certaine tolérance pour tous ceux qui utilisent les chemins municipaux pour se rendre dans les sentiers et qui surtout, respectent le code de la sécurité routière, ainsi que pour les habitants du secteur qui circulent respectueusement en limitant le niveau sonore de leurs échappements en adaptant leur conduite en fonction de l'environnement et des risques de nuisances;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs cyclistes, dont les élèves du volet alternatif de l'École Reine Perreault, utilisent également la rue Principale et ensuite le chemin d'Orlo pour accéder à la Vélo route des Draveurs, et considérant l'emprise réduite de la surface de roulement, ce n'est qu'une question de temps avant qu'un malheureux incident se produise;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea demande à la Sûreté du Québec de faire de la surveillance accrue afin de réduire les problématiques liées à la vitesse excessive dans le village, plus précisément, sans toutefois s'y limiter, au chemin Blue Sea Nord, à la rue du Pont, Principale, chemin d'Orlo et au chemin du Lac Long, entre le village et le lac Dénommé;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea demande à la Sûreté du Québec d'appliquer intégralement le code de la sécurité routière en ce qui concerne la présence de VTT et autres véhicules hors route et de ne plus tolérer la présence de ce type de véhicules sur le réseau routier municipal et/ou provincial dans la municipalité;

**ADOPTÉE**

**2021-06-119**

**MRCVG – APPUI À LA RÉOLUTION 2021-R-AG192 – CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

CONSIDÉRANT le dévoilement de la première charte municipale pour la protection de l'enfant présenté par la municipalité de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE par cette initiative, les municipalités sont invitées à adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant afin de lancer un message fort indiquant qu'elles adhèrent aux valeurs de bienveillance;

CONSIDÉRANT QUE par cet appui, les MRC démontrent leur engagement à contribuer à l'effort collectif afin d'assurer un filet protecteur autour des enfants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 4 mai 2021 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la FQM salue l'initiative de la municipalité de Fortierville et recommande à toutes les municipalités du Québec d'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil appui l'initiative de la municipalité de Fortierville pour le dévoilement de la première charte municipale pour la protection de l'enfant.

QUE lors de la séance ordinaire du mois de juillet 2021, la Charte de protection de l'enfant soit présentée au Conseil pour adoption avec le modèle de résolution proposé par la municipalité de Fortierville.

**ADOPTÉE**

**2021-06-120**

**NOMINATION ET MANDAT – EMPLOYÉ 32-0013**

CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie, soit l'employé 32-0013, circule sur le territoire de la municipalité quotidiennement par la nature de son travail;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces tournées d'inspection et de vérification, il est en mesure de constater aux accès publics si les utilisateurs des rampes de mises à l'eau ont bien obtenu leur certificat de lavage;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie doit être nommé par résolution pour appliquer le règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie doit être nommé pour rédiger et transmettre les dossiers d'infractions à la Cour municipale;
- CONSIDÉRANT QUE le Contremaître de voirie devra par la suite témoigner si le contrevenant plaide non coupable et que le dossier se rend à la cour municipale devant le juge;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :
- QU' à titre de Contremaître de voirie, M. Dominic Lacaille, l'employé 32-0013, soit mandaté par le conseil municipal de Blue Sea pour agir à titre d'officier chargé de l'application du règlement relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques et à l'accès aux plans d'eau en vigueur et est autorisé à émettre des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité devant la Cour municipale.

**ADOPTÉE**

#### **2021-06-121**

##### **RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT DE TRAVAIL EMPLOYÉ 70-0027**

- CONSIDÉRANT le fait que l'employé 70-0027 a terminé sa période de probation et que l'employeur considère qu'il satisfait les attentes du poste;
- CONSIDÉRANT QU' il aurait lieu de déterminer et préciser les conditions de travail de l'employé 70-0027 par un contrat de travail;
- CONSIDÉRANT le contrat de travail déposé par le directeur général et secrétaire - trésorier lors de la séance du 1er juin 2021;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil accepte les conditions qui se retrouvent dans le contrat de travail déposé pour l'employé 70-0027;
- QUE la direction générale et le maire soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **2021-06-122**

##### **PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE – MISE À JOUR 2021**

- CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
- CONSIDÉRANT les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;
- CONSIDÉRANT QUE les informations et contacts dans le PMSC doivent être mises à jour annuellement afin d'être efficace lors d'éventuels sinistres;
- CONSIDÉRANT la mise à jour du PMSC pour 2021 déposé au Conseil lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît avoir pris connaissance de la mise à jour du PMSC proposée par le Directeur des services de sécurité incendie et le directeur général;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE la mise à jour 2021 du plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Éric Lacaille, Directeur des services incendie et Coordonnateur de site au PMSC et Christian Michel Directeur général et coordonnateur municipal au PMSC soit adopté tel que déposé par le Directeur général;
- QUE le Directeur général et coordonnateur municipal au PMSC et le directeur des services incendie et coordonnateur de site au PMSC, soient nommés responsables des mises à jour et des révisions du plan de sécurité civile;
- QUE cette résolution abroge tout plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant les personnes désignées pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.
- QU' une copie du PMSC révisé soit envoyée à M. Marcel Lapointe, Conseiller en sécurité civile pour le MSP

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

Note : Garage de sécurité civile – Construction alternative  
Il serait possible de commander une structure métallique en forme de dôme considérant que les coûts actuels ne nous permettent pas de construire de garage conventionnel - Le Conseil demande de préparer un montage financier pour déterminer l'ordre de grandeur et de ramener le dossier à la séance de juillet.

---

## **AVIS DE MOTION**

### RÈGLEMENT 2021-082 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES POUR LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

---

**Avis de motion** est donné par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura l'adoption du règlement #2021-082 relatif à la prévention des incendies pour la municipalité de Blue Sea.

Le règlement viendra établir les modalités et normes relatives à la prévention des incendies pour tous les bâtiments existants et à être construits sur le territoire de la municipalité de Blue Sea.

---

Note : Contrat de nivelage : Plusieurs plaintes nous sont parvenues concernant des dommages aux ponceaux et entrées causés par la niveleuse depuis que c'est un nouveau chauffeur qui opère la niveleuse. Nous avons demandé à l'entrepreneur de changer le chauffeur. Ils nous informent qu'ils ont de la difficulté à recruter et qu'ils n'ont pas de chauffeurs actuellement. Un des employés a déjà opéré la niveleuse mais ils ne semblent pas vouloir l'assigner à l'opération de la niveleuse. Le Conseil demande à la direction de faire niveler les chemins par l'entrepreneur et que si ces derniers ne sont pas disponibles et/ou en mesure de procéder au nivelage dans un délai raisonnable, de ramener le point à l'ordre du jour de la séance du mois de juillet.

Note : Accusé de réception du MTQ concernant la demande d'installer de la signalisation indiquant la présence de cyclistes sur la rue Principale et chemin d'Orlo entre le village et la Vélo Route des Draveurs. Le Conseil me demande de faire parvenir l'accusé de réception à M. Marc Grégoire.

Note : Propositions individuelles pour service animalier SPCA – remettre à séance ultérieure après avoir analysé nos obligations et besoins réels et vérifier si l'entente actuelle répond suffisamment à nos besoins.

Note : UPA – Lettre demandant aux municipalités de faucher les fossés et bords de chemin pour aider aux cultures locales.

---

## **2021-06-123**

### **TOILETTES SÈCHES AUX ACCÈS PUBLICS ET BACS À FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait prévu l'installation de toilettes sèches aux accès publics du lac Morissette et du Lac Long pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons adhéré au Fleurons du Québec pour les années 2021-2023 afin d'obtenir un 4<sup>ième</sup> fleuron;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QU' une des recommandations du comité d'évaluation des Fleurons du Québec lors de leur passage en 2016 était d'accompagner et aider nos commerçants à embellir leurs façades avec des aménagements floraux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournie des bacs avec les végétaux dedans pour installation chez nos commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Scierie MSG de Ste Thérèse offre du cèdre blanc de l'est à prix raisonnable quand on compare au coût actuel des matériaux dans les magasins grandes surfaces, pour la construction des toilettes sèches et des bacs à fleurs

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve la dépense pour l'achat de cèdre de l'est à la Scierie MSG et des matériaux nécessaires pour la construction des 2 toilettes sèches et des 2 bacs à fleurs tel que décrits dans les plans déposés auprès du Conseil.

**ADOPTÉE**

**2021-06-124**

**ADHÉSION PERO 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du PERO, le formulaire pour le renouvellement de notre adhésion 2021-2022, au coût de 200\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le renouvellement de l'adhésion au PERO au montant de 200\$ plus taxes applicables

**ADOPTÉE**

---

Note : Frais de 1076\$ plus taxes applicables demandés par la MRCVG pour l'analyse de la demande d'utilisation du territoire, autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement de sentiers récréatifs Sentier #3 et nouveaux sentiers au Mont Morissette – remettre à la séance de juillet, le maire s'occupera de faire une représentation pour tenter de faire annuler les frais.

Note : MRCVG - Conseil en bref du 18 mai 2021

---

Période de questions : Aucune question reçue

**2021-06-125**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1<sup>er</sup> juin 2021 soit close à 20h39.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

M. Laurent Fortin  
Maire

---

M. Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2021.

---

M. Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier